



Versement des commissions en accident de travail

Par **ispaen**, le **08/05/2013** à **16:35**

[fluo]bonjour[/fluo]
en accident de travail l'employeur doit il versé les commissions du commercial de son secteur
merci de vos réponses

Par **moisse**, le **08/05/2013** à **18:06**

bonjour
Cette question ne peut trouver de réponse définitive sans connaitre les conditions de mise en oeuvre.
L'employeur adresse à la caisse le relevé des salaires passés pour le calcul des indemnités journalières.
Il existe des modalités de commissions, à valoir sur les acquisitions, d'entretien pendant x mois/années, dégressives selon le temps...
Certaines peuvent échoir au paiement qui survient pendant l'arrêt alors que la commande est souscrite avant...